

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 18 - votants : 23 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 8 juillet 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 02/07/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, CALANDRAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mrs FREMINET, CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, Mmes BEL, DIABY, JUIN, GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. FREMINET à Mme AUDRA
De Mme BEL à Mme CHEMINADE
De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS
De Mme JUIN à Mme GINGAST
De Mme GOMES DA COSTA à Mme VASLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BADALIAN

Délibération : 2024-07-03

Aménagement de la rue des Chaumes - Acquisition foncière pour la création d'un rond-point

Rapporteur : J. DAVIAUX

Suite à une réunion publique concernant le plan de circulation du secteur autour du futur lotissement des Chaumes, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'un rond-point pour améliorer la sécurité routière.

Afin de procéder aux aménagements prévus au projet, et notamment la création d'un rond-point à l'intersection de la rue des Chaumes et la future rue des Nymphéas (entrée du lotissement des Chaumes de Fléac), il est nécessaire de procéder à l'acquisition foncière de parcelles.

Les parcelles à acquérir constituent le lot 1 du lotissement. Un document d'arpentage et un plan de bornage ont été établis par un géomètre expert (Me BOUCARD) permettant d'identifier les parcelles à acquérir :

AR Prefecture

016-211601380-20240708-DCM202407_03-DE
Reçu le 09/07/2024
Publié le 09/07/2024

Section	N°	Surface	Propriétaire
AI	418	3a 31 ca	SARL les Chaumes de Fléac
	419	22 ca	
	427	2a 79 ca	
	428	21 ca	
	431	73 ca	
Total :		7a 26 ca	

Le propriétaire a accepté de céder ses parcelles à titre onéreux à la Commune, pour un montant de 65 000€ net vendeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, le Conseil municipal DECIDE :

- D'ACQUERIR à titre onéreux, pour un montant de 65 000€ net vendeur à la SARL Les Chaumes de Fléac, les parcelles non bâties, cadastrées section AI n° 418 de 331 m², AI n° 419 de 22 m², AI n° 427 de 279 m², AI n° 428 de 21 m² et AI n° 431 de 73 m²
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous les actes notariés, pièces et documents afférents.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice - opération 351 - en dépenses d'investissement.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **09 JUIL. 2024**

Réception du : **09 JUIL. 2024**

Mise en ligne le : **10 JUIL. 2024**

Le Maire,
Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département